



Conseil communal Sainte Croix

---

# **Rapport de la commission de gestion 2019**

## Programme des séances

### Mardi 2 juin

08:00	<u>1. Municipalité</u> <u>2. Administration/greffe</u> <u>3. Ressources humaines</u> <u>4. Promotion économique</u>	C. Roten/S. Champod
10:00	<u>5. Finances</u>	C. Roten/J.-M. Brandt
13:30	<u>6. Ecoles</u>	S. Fasola/F. Zadory/J.-M. Brandt
14:30	<u>7. Social/TSP</u> <u>8. Culture</u>	S. Fasola/J.-M. Brandt/M. Soittoux
15:30	<u>9. Services Industriels</u>	L.-N. Pesenti/G. Wyss/D. Verguet

### Mercredi 3 juin

8:00	<u>10. Bâtiments</u> <u>11. Énergie/CAD</u> Lambert	O. Guignard/J.-F. Gander/J.
10:00	<u>12. Urbanisme/police des constructions</u>	L.-N. Pesenti/J.-F Gander
13:30	<u>13. SDIS</u>	L.-N. Pesenti/J. Eisler
14:30	<u>14 Police/OP/Gendarmerie</u>	Y. Pahud/S. Champod/J. Bron /Gendarmerie
15:30	<u>15. Tourisme</u> <u>16. Sport</u>	Y. Pahud/J. Paillard/J.-M. Brandt

### Jeudi 4 juin

8:00	<u>17. Travaux</u>	Y. Pahud/G. Wyss/S. Frey
10:00	<u>18. Forêts/Domaines</u>	L.-N. Pesenti/G. Wyss/B. Margot
13:30	<u>19. Conseil Communal</u> Entretien final	Municipalité in corpore
14:30	Visites sur sites	Technopôle / ADDIPÔLE

## **Composition de la commission de gestion (ci-après : COGES)**

### **Pour le groupe socialiste :**

M. Marcel CLOUX

Mme Isabelle DESSONNAZ

M. Claude MICHAUD

M. Andreas ZURBRÜGG

### **Pour le groupe PLR :**

M. Philippe GUEISSAZ

*- A été remplacé par M. Jean-Bruno WETTSTEIN le 3 juin 2020 lors de l'après-midi*

M. Paul-André SIMON

Mme Laurence VARELA

### **Pour le groupe UDC :**

Mme Francesca BIERMANN, *Présidente, Rapporteure*

M. Jean-René MARGUET

### **Hors commission :**

M. Kylian MANZINI, *Chargé de la prise de notes*

## Table des matières

1	MUNICIPALITÉ.....	7
1.1	EMPLACEMENT DES DOCUMENTS DES COGES ET DES VŒUX.....	7
1.2	RÉMUNÉRATION DES MUNICIPAUX.....	7
1.3	TEMPS DE TRAVAIL DES MUNICIPAUX.....	7
1.4	DÉLÉGATIONS MUNICIPALES.....	7
1.5	MOTION PS PROPOSANT D'AMÉLIORER LE CONGÉ PATERNITÉ POUR LE PERSONNEL COMMUNAL.....	7
1.6	VISION DE LA MUNICIPALITÉ POUR LA VOLONTÉ D'UNE AUGMENTATION DE LA POPULATION.....	8
1.7	PROBLÉMATIQUE APPARTEMENTS.....	8
1.8	PROBLÉMATIQUE DES COMMERCES LOCAUX.....	8
1.9	NUITÉES.....	8
2	ADMINISTRATION/GREFFE.....	8
2.1	FOURNITURE/BUREAUTIQUE COMMUNALE.....	8
2.2	NATURALISATION.....	8
2.3	PANNEAU D’AFFICHAGE À L’ENTRÉE DU VILLAGE.....	8
2.4	ÉLECTIONS : GESTION ET CONTRÔLE L’AFFICHAGE.....	9
2.5	GESTION DU POCAMA (PORTAIL CANTONAL DES MANIFESTATIONS).....	9
2.6	AGENDA DES MANIFESTATIONS SUR LE SITE DE LA COMMUNE.....	9
2.7	VENTES CARTE JOURNALIÈRE CFF « KIOSQUE DE LA GARE ».....	9
2.8	MISE À JOUR DE L’INFORMATIQUE.....	9
2.9	PRESTATAIRE DE LA PLACE QUI A CHANGÉ LE MATÉRIEL INFORMATIQUE.....	9
2.10	HÔTELS ET RESTAURANTS EXPLOITÉS PAR ECHOLIMA SA.....	9
3	RESSOURCES HUMAINES.....	9
3.1	DIFFÉRENCE EPT 2018 – 2019.....	9
3.2	ORGANIGRAMME DU SERVICE ET RÉPARTITION DES TÂCHES.....	9
3.3	POLITIQUE DE FORMATION ET DE PROMOTION.....	9
3.4	PROBLÈMES RENCONTRÉS DE LA PART DES EMPLOYÉS AU NIVEAU DES SERVICES.....	9
3.5	NOUVEAUX ENGAGEMENTS AU SEIN DE LA COMMUNE / SDIS.....	10
4	PROMOTION ÉCONOMIQUE.....	10
4.1	PLAQUETTE DE PRÉSENTATION DE LA COMMUNE DE SAINTE-CROIX.....	10
4.2	TECHNOPÔLE, SITUATION ACTUELLE ET SUITE.....	10
4.3	ADDIPOLE.....	10
4.4	FORMATION EN MÉCANIQUE D’ART, BUT ET VISION D’AVENIR.....	10
4.5	PROJET I21 RÉSIDENCES INDUSTRIELLES.....	10
4.6	ACOMPANY.....	10
4.7	FERMETURE D’ENTREPRISES OU COMMERCES – SUSPICION DE FAILLITES À RÉPÉTITION.....	11
4.8	BÂTIMENT SERV. FINANCIER : 341 : PPE RUE DE LA SAGNE 17 A/B, SUITE POUR CETTE PPE.....	11
5	FINANCES.....	11
5.1	VENTES ET ACHATS DE DE TERRAINS, FIXATION DES PRIX.....	11
5.2	BILAN FINANCIER DE LA 1ÈRE ANNÉE D’EXPLOITATION DU CHALET DU MONT-DE-LA-MAYAZ.....	11
5.3	MANDAT DE L’AGENT D’AFFAIRES.....	11
5.4	RÉDUCTION DE LA CAPACITÉ FINANCIÈRE DE LA COMMUNE.....	11
5.5	COMPTE 160.3909 TOURISME « FRAIS DE PERCEPTION TAXES DE SÉJOUR ».....	11
5.6	COMPTABILITÉ : 200.4809 « DÉBITEURS DOUTEUX ».....	11
5.7	PERSPECTIVES D’AVENIR DE LA PÉRÉQUATION.....	11
5.8	PAGE 27 - LIGNE NO 78 CHARMILLES (RÉSERVOIR 2000 M3) ASSURANCE INCENDIE.....	11
5.9	P12 COMPTE 210.4370 AMENDE SOUSTRACTION IBC 57’166.70.....	11
5.10	P27 COMPTE 710.3011 À 710.3050 ENVIRON 80’000 BUDGET, 42’000 EN 2018.....	12
5.11	BUDGET ET FINANCES DU BUREAU DU CONSEIL.....	12
5.12	RÉORGANISATION DE L’ACRG – ÉTUDE FINANCIÈRE.....	12
5.13	P32 COMPTE 301 À 305 – DIFFÉRENCES DE NATURE.....	12
5.14	LES SOLDES DES POMPIERS.....	12
5.15	LE JEU DES REMPLACEMENTS DES POSTES.....	12
6	ECOLES.....	12
6.1	POT’ÂGÉ.....	12
6.2	FÊTE DES ECOLES.....	13
6.3	ENSEIGNEMENT SUR BAULMES.....	13
6.4	AUGMENTATION DES HABITANTS.....	13
6.5	NUTRITION DES ELEVES.....	13
6.6	INTRODUCTION À L’INFORMATIQUE.....	13
7	SOCIAL / TSP.....	14
7.1	MAISON DES JEUNES (MJC).....	14
7.2	TRAVAIL SOCIAL DE PROXIMITÉ (TSP).....	14
7.3	ZONE BLEUE.....	14
8	CULTURE.....	14
8.1	COMMISSION CULTURELLE.....	14
8.2	SUBVENTION POUR LA CULTURE.....	15
9	SERVICES INDUSTRIELS.....	15

## Rapport de la commission de gestion 2019

9.1	CHAUFFAGE.....	15
9.2	CAPTAGES.....	15
9.3	ÉCLAIRAGE PUBLIC.....	15
10	BÂTIMENTS.....	16
10.1	SUBSIDE AUX PROPRIÉTAIRES POUR L'ENTRETIEN DES FAÇADES ET ISOLATIONS.....	16
10.2	TROIS MUSÉES – AVANCEMENT DU PROJET.....	16
10.3	CRÉDIT D'ÉTUDE - NOUVELLE SALLE DE GYMNASIQUE.....	16
10.4	BÂTIMENTS ADMINISTRATIFS : 355 : AUTRES BÂTIMENTS.....	17
10.5	P16 COMPTE 351.3.3141 ENTRETIEN SALLE 131'690.40 DIFFÉRENCE BUDGET 2018 – 2019.....	17
10.6	BÂTIMENT EX-REUGE RUE DES RASSES.....	17
11	ENERGIE/CAD.....	17
11.1	AIDES COMMUNALES POUR LES ÉNERGIES RENOUVELABLES.....	17
11.2	PANNEAUX SOLAIRE CIMA.....	17
11.3	SUBSIDES POUR LES ÉNERGIES RENOUVELABLES.....	17
11.4	MOBILITÉ « TRAVYS ».....	17
11.5	EFFORTS RÉALISÉS POUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE.....	17
11.6	SUBVENTION POUR LE REMPLACEMENT D'UN APPAREIL MENAGER.....	18
12	URBANISME/POLICE DES CONSTRUCTIONS.....	18
12.1	COMMISSION COMMUNALE « ENERGIE » - TÂCHES DU BUREAU TECHNIQUE – CONTRÔLE DES PROJETS DE FRACTIONNEMENTS.....	18
12.2	HALLE D'EXPOSITION – POSITION DE LA MUNICIPALITÉ.....	18
12.3	DOMA HABITARE, POINT DE LA SITUATION.....	18
12.4	ZONE LES REPLANS : PERMIS DE CONSTRUIRE INFINI DANS LE TEMPS.....	18
12.5	PARKING DU PLATON : UTILISATION ACTUELLE ET FONCTIONNEMENT.....	19
12.6	PANNEAUX SENS-UNIQUE À LA RUE CENTRALE.....	19
12.7	COVOITURAGE.....	19
12.8	LA LOI SUR L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE LAT ET LAT1.....	19
12.9	CRÉATION DU PLAN PARTIEL D'AFFECTATION PPA « GARE ».....	19
12.10	OPPOSITION DU SDT POUR DES PROJETS S'OPPOSANT AUX EXIGENCES DE LA LAT.....	19
12.11	ANALYSE DES LOGEMENTS VACANTS POUR LES DEMANDES DE PERMIS DE CONSTRUIRE POUR LA CRÉATION DE NOUVEAUX LOGEMENTS.....	19
13	SDIS.....	20
13.1	FINANCES.....	20
13.2	GESTIONS DES POMPIERS.....	20
14	POLICE / OFFICE DE LA POPULATION / GENDARMERIE.....	20
14.1	BILAN SUR LES PLAINTES.....	20
14.2	GRAFFITIS ET SKATE PARK.....	20
14.3	HORAIRES DES RESTAURANTS ET BARS.....	20
14.4	ASSISTANT DE SÉCURITÉ PUBLIQUE (ASP).....	20
14.5	DEMOGRAPHIE.....	21
15	TOURISME.....	21
15.1	JOJ - SNOWSCOOT.....	21
15.2	OFFICE DU TOURISME.....	21
15.3	MASTERPLAN.....	21
16	SPORT.....	21
16.1	SUBVENTIONS.....	21
16.2	SALLE DE GYM HORS HORAIRE SCOLAIRE.....	22
16.3	PISCINE DES REPLANS.....	22
17	TRAVAUX.....	22
17.1	GESTION DES DÉCHETS.....	22
17.2	ENTRETIEN DES ROUTES.....	22
17.3	PERSONNEL DE LA COMMUNE.....	23
18	FORÊTS/DOMAINES.....	23
18.1	FRÉQUENTATION DE LA COMBETTE VERTE.....	23
18.2	ANTICIPATION SUR NOS FORÊTS.....	23
18.3	FAUNE, DÉGÂTS DUS À LA PRÉSENCE DE CERFS À L'AUBERSON.....	23
18.4	POINTS D'EAU ARTIFICIEL AU NIVEAU DES ALPAGES.....	23
18.5	VOLUMES DE GRUMES IMPORTANTS ET DE QUALITÉ MOINDRE SUR LE MARCHÉ.....	23
18.6	QUANTITÉ DE BOIS IMPORTANTE AU BORD DE LA LIGNE DE CHEMIN DE FER.....	23
18.7	MÉTIER D'EMPLOYÉ FORESTIER.....	23
18.8	PLANTES NUISIBLES.....	23
18.9	TRAVAUX AU COCHET.....	24
18.10	COUPE DE BOIS DU COCHET.....	24
19	VISITE DU TECHNOPOLE.....	24
20	REMERCIEMENTS.....	24
21	OBSERVATION ET VŒUX.....	24
21.1	OBSERVATIONS.....	24
21.2	VŒUX.....	24

22 CONCLUSION..... 25

# 1 MUNICIPALITÉ

## 1.1 EMBLACEMENT DES DOCUMENTS DES COGES ET DES VŒUX

Tous les rapports de la COGES se trouvent sur le site de la commune et les vœux à la fin des rapports.

Lien : <http://www.sainte-croix.ch/administration-services/conseil-communal/presentation>

## 1.2 RÉMUNÉRATION DES MUNICIPALUX

Préavis 16.05 [http://www.sainte-croix.ch/images/files/preavis/preavis\\_1605.pdf](http://www.sainte-croix.ch/images/files/preavis/preavis_1605.pdf)

## 1.3 TEMPS DE TRAVAIL DES MUNICIPALUX

Pour ce qui est du cumul avec un autre employeur, se référer à la Loi sur le travail. Il faut une autorisation de l'employeur pour pouvoir accéder à la fonction de municipal. Le nombre d'heures peuvent être supérieures à 50h par semaine.

L'acceptation et l'investissement d'un mandat politique en tant que municipal comporte un risque pour la vie professionnelle future et retrouver un poste à un taux initial.

## 1.4 DÉLÉGATIONS MUNICIPALES

La mission et le rôle des municipaux au sein des délégations et le nombre de séances annuelles sont séparées en séances ordinaires et extraordinaires. À la page 8 du rapport de gestion sont notées toutes les délégations. Les jours de présence sont reversés : ch. 101.46.59 (comptes).

Pour exemple, voici le nombre de séances par année :

- Commission chargée de la promotion économique et touristique - 4x + SIC, FEMA...
- Fondation du Technopôle - 3x + SPEI
- Commission municipale des naturalisations - 3x (en fonction des dossiers)
- 1x par année prise de contact avec impôts
- Commissions de police 2x par mois
- Réseau de santé – (Bureau 12x, CA 4x, AG 1x)
- ASPMAD (Bureau 12x, Comité 10x, AG 1x) → Délégué AVASAD (4x par année)
- Association pour le Développement du Nord Vaudois / ADNV (Bureau 8x - Ag 1x)
- SI Manufacture Reuge SA (1x par année)
- Association de communes de la Région d'action sociale Jura Nord Vaudois / ARAS (AG 2x comme délégué à l'assemblée générale)
- Fondation des Gittaz 1x par année

Vacations encaissées en 2019 : 101.4659, 19 345 frs chiffre variable

Si la délégation représente les intérêts de la commune = pas de jeton de présence

Si la délégation ne représente pas les intérêts de la commune = jeton de présence.

Tous les jetons de présence sont reversés intégralement à la Commune.

## 1.5 MOTION PS PROPOSANT D'AMÉLIORER LE CONGÉ PATERNITÉ POUR LE PERSONNEL COMMUNAL

La motion n'est pas encore traitée ; elle sera traitée en parallèle par les RH de la Commune et l'association du personnel, puis présentée au conseil communal et enfin doit être validée par le Canton. La motion est actuellement en réflexion, le délai de traitement est fixé à une ou deux années.

## **1.6 VISION DE LA MUNICIPALITÉ POUR LA VOLONTÉ D'UNE AUGMENTATION DE LA POPULATION**

Le nombre d'habitants a diminué de 18 habitants pour s'arrêter à 4'835 citoyens. Il existe une grande difficulté de faire venir de nouvelles entreprises dans notre Commune. Il y a aussi un changement du type de population qui doit être pris en compte. Les nouveaux logements ont des standards actuels et misent sur un autre « standing ».

Une fusion avec Bulle n'est pas d'actualité : beaucoup de choses sont déjà mutualisées (p.ex. déchets, écoles, etc.), les relations intercommunales fonctionnent très bien.

Quelques employés communaux de Ste-Croix habitent à Bulle et ne payent donc pas d'impôt sur la Commune, le processus d'engagement du personnel priorise les compétences et non les frontières communales ; il met un accent à engager des personnes de la région en priorité. On y retrouve quand même des pots communs.

## **1.7 PROBLÉMATIQUE APPARTEMENTS**

Un recensement des appartements libres est fait une fois par année, les privés ne sont pas contactés donc le chiffre n'est pas 100% précis (Cf Point 12.10). Seule une partie des étudiants du CPNV s'annoncent auprès du contrôle des habitants. Après 2 ans, un logement vacant passe en résidence secondaire.

## **1.8 PROBLÉMATIQUE DES COMMERCES LOCAUX**

Certains commerces sont fermés durant les vacances ou jours (mercredi et samedi après-midi) donnant une mauvaise image du village pour les touristes. Les horaires ces derniers sont disparates ; il faut donner les moyens à la SIC pour promouvoir le commerce local. Il faut encourager à consommer régional, plusieurs choses sont mises en place dans ce sens : par ex : l'abonnement « T'es royé ! » etc. À partir de juillet des bons SIC et des actions seront mises en place. La Municipalité est très attentive au commerce local. Beaucoup de demandes de food-truck ont été refusées pour laisser la place aux commerçants locaux.

Pour ce qui est de l'harmonisation des horaires d'ouverture, il n'existe pas d'obligations dans ce domaine. Néanmoins, il y a beaucoup de discussion à ce sujet avec la SIC.

## **1.9 NUITÉES**

Les endroits pour les touristes pour passer la nuit à Ste-Croix manquent. Des projets sont en réflexion ; les investisseurs manquent. La signalétique « Hôtel du Centre » est à changer.

Projet d'uniformisation par l'office du tourisme. Avoir plus de prestation hôtelière serait une bonne chose. Chaque gérant décide de ce qu'il fait de son hôtel/logement.

# **2 ADMINISTRATION/GREFFE**

## **2.1 FOURNITURE/BUREAUTIQUE COMMUNALE**

La commune travaille avec les commerces locaux (papeterie, Journal de Ste-Croix p. ex.). Mêmes prix que les fournisseurs en lignes.

## **2.2 NATURALISATION**

Nouveau droit dès le 1<sup>er</sup> janvier 2018 : durcissement de la loi (plus compliquée) donc moins de demandes de naturalisation.

## **2.3 PANNEAU D'AFFICHAGE À L'ENTRÉE DU VILLAGE**

Une directive municipale gère l'information du panneau d'affichage, la Municipalité délègue cette tâche au bureau technique. Cette directive est disponible en ligne.



## **2.4 ÉLECTIONS : GESTION ET CONTRÔLE L’AFFICHAGE**

Une directive municipale avec les informations et les emplacements est envoyée à tous les présidents de parti. Les services communaux sont compétents pour les gérer.

## **2.5 GESTION DU POCAMA (PORTAIL CANTONAL DES MANIFESTATIONS)**

La gestion du portail est faite par le canton. Trois mois en avance. Pas d'ordre de priorité

## **2.6 AGENDA DES MANIFESTATIONS SUR LE SITE DE LA COMMUNE**

La refonte du site permettra une meilleure lisibilité et évitera certaines collisions.

## **2.7 VENTES CARTE JOURNALIÈRE CFF « KIOSQUE DE LA GARE »**

La commune met à disposition 2 cartes journalières « commune » à CHF 40. —l'unité, qui sont vendues par le Kiosque. Chaque carte vendue rapporte CHF 4. -- au kiosque. Le solde est repris par la commune ; il y a CHF 0. — de perte pour le kiosque.

En cas d'erreur, il n'y a pas de frais, à condition de redonner la carte. La municipalité doit expliquer ceci au kiosque.

## **2.8 MISE À JOUR DE L’INFORMATIQUE**

Les informations sur la mise à jour du système ont été données en 2019.

Un appel d'offre a été fait. La décision de prendre BG info s'est faite en fonction du prix et afin de favoriser les entreprises locales. Le suivi est effectué par une entreprise de Ste-Croix. Pendant la période COVID, le télétravail a pu être effectué de manière efficace avec une belle vitesse et une bonne qualité.

## **2.9 PRESTATAIRE DE LA PLACE QUI A CHANGÉ LE MATÉRIEL INFORMATIQUE**

BG info et Config PC (entreprises de Sainte-Croix)

## **2.10 HÔTELS ET RESTAURANTS EXPLOITÉS PAR ECHOLIMA SA**

La Commune n'a pas l'information si ces établissements sont exploités sur le territoire communal ou à l'extérieur. L'entreprise s'inscrit sur la FAO ; le siège est à Ste-Croix et gère un restaurant à la Côte aux Fées.

# **3 RESSOURCES HUMAINES**

## **3.1 DIFFÉRENCE EPT 2018 – 2019**

Les EPT sont à 50,5 en 2019. Ils étaient à 49,7 en 2018. Il s'agit d'une erreur d'addition sur l'organigramme. En réalité, elle était à 50.7 au 31.12.2018 et aujourd'hui elle est à 50.5.

## **3.2 ORGANIGRAMME DU SERVICE ET RÉPARTITION DES TÂCHES**

Chaque poste correspond à un cahier des charges des supérieurs aux subordonnés ; il est donc possible de faire un organigramme.

## **3.3 POLITIQUE DE FORMATION ET DE PROMOTION**

Chaque année un entretien d'évaluation personnelle est effectué auprès des employés. Les frais de formation sont prévus au budget (49 jours de formation). Il y a des formations métiers, des formations à la carte et des formations techniques. Dans l'ensemble, les collaborateurs sont satisfaits.

## **3.4 PROBLÈMES RENCONTRÉS DE LA PART DES EMPLOYÉS AU NIVEAU DES SERVICES**

Les entretiens ont lieu chaque année. Les vœux 2018 de la Coges étaient une meilleure communication et collaboration entre les différents services. La commune est organisée en silos, il y a un potentiel d'amélioration en ce qui concerne les échanges entre les différents secteurs.

Chaque supérieur a la responsabilité d'évaluer ses employés. Un contrôle des objectifs fixés est effectué par les municipaux ; cela ne concerne pas les objectifs techniques.

### **3.5 NOUVEAUX ENGAGEMENTS AU SEIN DE LA COMMUNE / SDIS**

Le SDIS est basé sur un système de volontariat. Il n'existe plus de limite d'âge pour l'engagement du personnel, si ce n'est la condition physique du professionnel du feu.

Au niveau des postes communaux, les conditions d'engagements privilégient les personnes voulant intégrer ou faisant partie du SDIS. Certains postes ne peuvent pas être dans le SDIS pour le service de jour ; exemple les services industriels qui sont souvent de garde et interviennent en collaboration avec le SDIS.

## **4 PROMOTION ÉCONOMIQUE**

### **4.1 PLAQUETTE DE PRÉSENTATION DE LA COMMUNE DE SAINTE-CROIX**

La municipalité a opté et pris la décision de le faire sous la forme de plaquettes séparées pour la simplicité d'impression, permettant des modifications si besoin.

### **4.2 TECHNOPÔLE, SITUATION ACTUELLE ET SUITE**

Le but actuel du Technopôle est de développer des produits pour l'économie locale et l'intercollaboration. L'HEIG-VD collabore avec le CPNV pour créer des produits. Les compétences scientifiques du Technopôle sont aussi à disposition des entreprises extérieures. L'objectif est de renforcer le cercle technologique d'excellence. Une feuille de route sera mise en place en collaboration avec l'entreprise Pragmatiq. Le Canton soutient ce pôle de compétences. A ce jour sur le site, il y a 2 PME et 1 start-up.

### **4.3 ADDIPOLE**

Ce pôle développe diverses compétences et technologies dans l'impression 3D ; développe de nouveaux processus comme par exemple, le contrôle de la qualité lors de la création et l'élaboration de simple pièce à des objets compliqués. Il participe à la formation des étudiants.

### **4.4 FORMATION EN MÉCANIQUE D'ART, BUT ET VISION D'AVENIR**

Mise sur pied il y a 3 ans, cette formation en mécanique d'Art établit un pont entre l'Art et la technologie de la mécanique. Unique en son genre, elle est une référence pour la transmission de savoir-faire et du savoir-faire vivant. Cette formation s'inscrit pour l'économie locale et la sauvegarde du patrimoine local. Développé en collaboration avec le CIMA, le CPNV, PERFORM et les artisans en Mécanique d'Art, le programme a été conçu en observant les meilleures pratiques en matière de mécanique d'art. Les artisans mettent à disposition leurs compétences et partagent leurs connaissances avec les étudiants ; ils ne sont pas payés mais sont défrayés. L'édition 2020 n'aura pas lieu en raison de la crise du Covid19.

### **4.5 PROJET I21 RÉSIDENCES INDUSTRIELLES**

Buts du projet :

- Offrir un lieu de rencontre, par des espaces communs et d'échanges
- Rue de l'industrie 21 ou à déterminer
- Partenariat public pour donner vie aux bâtiments vides (surface industrielle non utilisée)

Les projets sont en discussion avec le promoteur, un partenariat avec la ville de Renens est en discussion (synergies avec ce qui est fait en ville). Le projet est défini et des discussions avec le propriétaire du bâtiment sont en cours. Il y a encore besoin d'un positionnement par I21 et d'un engagement fort du propriétaire du bâtiment. Le Canton est prêt à apporter son soutien.

### **4.6 ACOMPANY**

Il s'agit d'une entreprise active aux ateliers de Renens. Les deux responsables d'Acompany sont domiciliés à Ste-Croix, d'où la raison sociale dans notre commune.

#### **4.7 FERMETURE D'ENTREPRISES OU COMMERCES – SUSPICION DE FAILLITES À RÉPÉTITION**

Si la commune n'est pas débitrice, elle ne possède pas d'informations sur la fermeture ou faillite du commerce ; il s'agit d'un problème cantonal voire fédéral.

#### **4.8 BÂTIMENT SERV. FINANCIER : 341 : PPE RUE DE LA SAGNE 17 A/B, SUITE POUR CETTE PPE**

Ce bâtiment est une copropriété, la commune possède 13%. REDEL loue tout le rez et une partie du bâtiment jusqu'à 2025. La volonté au niveau de notre commune est de vendre, pour l'instant il n'y a pas encore d'acquéreur intéressé. La commune utilise aussi des locaux pour le stockage de matériel. De multiples entreprises occupent ces locaux comme notre journal local.

### **5 FINANCES**

#### **5.1 VENTES ET ACHATS DE DE TERRAINS, FIXATION DES PRIX**

La Commune fixe les prix d'entente avec les différentes parties ; elle se base sur le prix du marché.

#### **5.2 BILAN FINANCIER DE LA 1ÈRE ANNÉE D'EXPLOITATION DU CHALET DU MONT-DE-LA-MAYAZ**

La tendance est positive : le chiffre d'affaire est supérieur de 16% ce qui donne une incidence positive sur le loyer payé à la Commune (le loyer est au prorata du chiffre d'affaire).

#### **5.3 MANDAT DE L'AGENT D'AFFAIRES**

La bourse mandate un agent d'affaires à de rares exceptions, il s'agit de mandats pour les recouvrements qui ne sont pas couverts par des procédures judiciaires (reconnaisances de dettes signées).

#### **5.4 RÉDUCTION DE LA CAPACITÉ FINANCIÈRE DE LA COMMUNE**

La réduction de la capacité financière de la Commune se confirme avec une marge d'autofinancement qui diminue depuis plusieurs exercices. Cette problématique a souvent été relevée. Les gens se déplacent en fonction de la qualité des infrastructures. Des efforts doivent être mis en place pour trouver de nouvelles synergies positives, afin de répondre aux besoins de la population.

#### **5.5 COMPTE 160.3909 TOURISME « FRAIS DE PERCEPTION TAXES DE SÉJOUR »**

Les frais de perception et taxes de séjour sont toujours aussi élevés, il existe une convention entre Bulle et Ste-Croix. Le 10% du montant peut être retenu, le solde est reversé à l'office du tourisme. Le montant est élevé, il est reversé chez nous. Le 40% de la somme part dans les projets locaux.

#### **5.6 COMPTABILITÉ : 200.4809 « DÉBITEURS DOUTEUX »**

Cette somme est une prévision sur le risque de non-encaissement de montants à encaisser de divers débiteurs douteux.

#### **5.7 PERSPECTIVES D'AVENIR DE LA PÉRÉQUATION**

Pour l'instant les négociations sont bloquées. Calendrier prévu pour 2023 peut être abandonné.

La péréquation actuelle reste intéressante pour notre Commune.

#### **5.8 PAGE 27 - LIGNE NO 78 CHARMILLES (RÉSERVOIR 2000 M3) ASSURANCE INCENDIE**

La taxation est faite par l'ECA du bâtiment (éléments techniques inclus), le prix s'élève à 1500 frs le m3 réservoir.

#### **5.9 P12 COMPTE 210.4370 AMENDE SOUSTRACTION IBC 57'166.70**

Amende due à des soustractions d'impôts en lien avec des héritages à l'étranger.

#### **5.10 P27 COMPTE 710.3011 À 710.3050 ENVIRON 80'000 BUDGET, 42'000 EN 2018**

Une personne a été engagée au cours de l'année 2018, d'où cette différence.

#### **5.11 BUDGET ET FINANCES DU BUREAU DU CONSEIL**

Géré par le Conseil Communal, sous demande de besoins du bureau du Conseil ; se base sur le principe du budget 0.

#### **5.12 RÉORGANISATION DE L'ACRG – ÉTUDE FINANCIÈRE**

Principe Plan Stabilo. L'ACRG administre l'eau pour région. Géré par l'industrie de Ste-Croix.

L'ACRG fourni 2/3 de l'eau à Yverdon. L'idée est de dire à l'ACRG que tous les réservoirs qui seraient utiles pour 2 communes seront gérés par l'ACRG. Actuellement le prix est de 54 ct., ce prix augmentera à 1.60. L'étude est établie pour les 20 prochaines années. Si l'ACRG accepte le principe un préavis sera présenté au Conseil Communal.

#### **5.13 P32 COMPTE 301 À 305 – DIFFÉRENCES DE NATURE**

La différence des natures du 301. En 2018, le montant était de CHF 4'972'183.- et en 2019 CHF 5'133'481.- soit une augmentation de CHF 161'300.- (salaires bruts).

Il n'y a pas eu de poste supplémentaire en 2019, mais une variation influencée par plusieurs facteurs :

1. Les soldes des pompiers
2. Le jeu des remplacements des postes
3. L'adaptation des rémunérations prévues dans le budget 2019

#### **5.14 LES SOLDES DES POMPIERS**

Les soldes des pompiers au 650.3013 sont en augmentation de CHF 19'390.-. Cette augmentation est due aux activités et autres sinistres, et en raison du nombre d'heures supplémentaires d'interventions. Les soldes n'ont pas été augmentées.

#### **5.15 LE JEU DES REMPLACEMENTS DES POSTES**

Le jeu des remplacements des postes a joué un rôle pour CHF 77'600.-. Le poste du forestier a été vacant une partie de l'année 2018, le nouvel employé forestier a été engagé qu'au début 2019 (CHF 41'400.-). 2 postes en 2019 ont été dédoublés sur quelques mois (jardinier et responsable de la STEP). Cela représente env. CHF 6'300.-. Le poste de la TSP engagée en cours d'année 2018 et qui a travaillé 12 mois sur 2019. Le complément est de CHF 29'900. -- environ.

L'adaptation des rémunérations prévues dans le budget 2019

La Municipalité a pris en charge le supplément des cotisations à la CIP des employés par une majoration des salaires de 1 % (env. CHF 42'000.-). De surcroît, l'augmentation statutaire et le déplafonnement ont chargé les comptes 2019 d'env. CHF 23'000.-.

## **6 ECOLES**

### **6.1 POT'ÂGÉ**

La COGES s'est penchée sur le nouveau principe des bacs de cultures devant le bâtiment de l'EMS « l'arbre de vie ». Ces bacs ont pour objectifs de créer un contact entre les jeunes et les aînés. Ils font partie d'un plan créé en même temps que le nouvel EMS, en 2014. Des jardins participatifs ont été mis en place et sont gérés en collaboration entre l'UAPE, l'école primaire de Ste-Croix, l'EVAM et les habitations HABITATS du CPNV.

L'association « Pot'agé » s'est créée autour de ce projet. Elle compte aujourd'hui 34 membres.

Les coûts pour l'école sont faibles, ils consistent uniquement à l'achat des graines. La commune a participé au projet avec une contribution à hauteur de CHF 2600.-, ainsi qu'à la mise en place.

Cependant, le projet étant plutôt récent, les jeunes et les aînés n'ont été que très peu réunis. Le nombre de rencontres devrait augmenter avec le temps.

## **6.2 FÊTE DES ECOLES**

La question de l'avenir de la fête des écoles a été abordé. Des discussions à propos de cette fête se font entre les divers partenaires (l'ADIS, l'Unihockey, le Zarticirque, etc.) de cette manifestation. Il en est ressort que l'esprit de fête au village doit être gardé. Une alternance d'une année sur deux, entre les portes ouvertes au collège de la gare et une fête de l'école est envisagée ; il faut éviter la confusion au sein des citoyens, enfants et parents d'élèves.

Concernant la fête de l'écoles, différentes activités pourraient être mises en place, comme par exemple un cortège ou d'autres animations dans le village.

L'idée d'organiser les portes ouvertes durant la saison hivernale a été évoquée. Cela changerait évidemment la dynamique de l'évènement avec moins de possibilités d'activités extérieures, mais le maintien de ces 2 événements de façon annuel.

## **6.3 ENSEIGNEMENT SUR BAULMES**

Une entente scolaire a été mise en place pour que les élèves secondaires de Baulmes viennent étudier à Ste-Croix. Baulmes possède actuellement deux collèges ainsi qu'une salle de gym.

Un budget pour financer les études des élevés du primaire de Baulmes a été établi lors de la création de l'entente scolaire : la commune octroie CHF10'500.- par année par classe dans les bâtiments ayant moins de 30 ans. CHF 24'000.- sont alloués pour la salle de gym.

## **6.4 AUGMENTATION DES HABITANTS**

La COGES s'est posé la question, quant à la répercussion sur l'effectif des enclassements à Sainte-Croix compte tenu de la construction massive de logements sur la commune de Baulmes. M. Zadory a mentionné que l'école commence à manquer de place et que le sujet reste une des préoccupations majeures. En effet, il n'y a pas beaucoup de réserve quant à la capacité maximale d'élèves, particulièrement au secondaire. Augmenter le nombre d'élèves dans les classes secondaires n'est pas une solution applicable à long terme. Cela ne concerne pas les classes primaires, car celles-ci ne peuvent excéder 20 enfants par classe. Des nouvelles infrastructures sont envisagées afin de contenter la demande en places. L'installation d'une nouvelle salle de gym est déjà prévue au budget, sa construction est dans un futur proche.

## **6.5 NUTRITION DES ELEVES**

Des interrogations concernant les habitudes alimentaires des enfants ont été soulevées par la COGES. Lors du repas de midi, les enfants habitant Baulmes ont plusieurs choix : ils peuvent rester sur la localité de Ste-Croix et manger chez les commerçants ou alors manger dans le réfectoire prévu à cet effet dans le bâtiment de la Conversion (CPNV), des micro-ondes sont à leur disposition. La pause de midi est suffisante pour permettre aux élèves de rentrer chez eux à Baulmes avec le train à midi pour manger. L'aller-retour Baulmes-Ste-Croix est plus court que pour les élèves habitant Mauborget.

La question de la malbouffe a également été abordée. L'école met en place un cours de cuisine qui permet d'apprendre les bases d'une alimentation saine. Des activités relatives à la nutrition sont également dispensées hors des cours de cuisines de l'école. Cependant, l'école a ses limites au niveau de la prévention ; c'est aux élèves de décider des bons choix nutritifs à faire, grâce aux informations apprises et reçues lors de ces différents cours de prévention.

## **6.6 INTRODUCTION À L'INFORMATIQUE**

Pour le primaire, des activités d'apprentissages sur des aspects logico-mathématiques ont été mises en place afin que les enfants apprennent et se familiarisent à utiliser les nouveaux outils informatiques.

Pour l'instant, ces activités ne sont pas sous forme de périodes définies, mais sous forme d'activités spontanées. La prévention pour éviter l'addiction aux écrans fait aussi partie de ces heures d'enseignement. Pour les élèves du secondaire, il est envisageable que des périodes soient mises au programme pour l'enseignement de l'informatique.

## **7 SOCIAL / TSP**

### **7.1 MAISON DES JEUNES (MJC)**

La COGES s'est penchée sur le futur et le devenir de la maison des jeunes. Suite à quelques débordements, le municipal en charge a décidé de fermer cet endroit aux jeunes. Un conseil des jeunes est actuellement en train de se pencher sur de futurs projets pour l'utilisation de cet endroit par la jeunesse locale. Cet endroit est disponible à la location. La commune a également donné son avis sur une éventuelle occupation du local par les services sociaux. Bien que principalement non-occupé, ce local ne répond pas réellement aux normes pour en faire un lieu de travail. La luminosité extérieure n'est pas assez bonne ; son utilisation par les services sociaux n'est pas prévue dans le futur.

### **7.2 TRAVAIL SOCIAL DE PROXIMITÉ (TSP)**

Suite à la création du poste pour le travail social de proximité, la COGES a souhaité avoir un bilan afin de comprendre l'impact du travail au sein de la population. Par la nature du travail effectué, il est difficile d'établir des statistiques précises. Cependant, il est clairement visible que la TSP a amélioré les conditions dans certaines parties du village, en lien avec les personnes en situation de marginalité. La corrélation entre cette diminution et le travail de Mme Soittoux peut être établi. Le bilan global de cette initiative est positif. La COGES a également demandé des précisions concernant les processus et les approches de la TSP pour mener à bien sa mission. Tout d'abord, les actions de la TSP tendent plutôt à réduire la quantité globale de personnes en situation de marginalité que de s'occuper des personnes les plus marginales, celles-ci étant plus complexes à réintégrer dans la société. La TSP permet d'améliorer les relations entre les propriétaires et les personnes marginales. Lorsqu'une personne souhaite obtenir de l'aide de la part de la TSP, une rapide étude est faite avec la personne afin de déterminer si cette dernière n'est pas suivie par un autre professionnel. La TSP intervient également sur le terrain, ses horaires sont flexibles ; elle s'adapte à la météo, aux saisons, aux événements. Environ la moitié des personnes sont contactées par la TSP sur le terrain ; l'autre moitié se rend dans son bureau, cela permet des entretiens en toute discrétion. Une collaboration avec la police se fait lorsque qu'un groupe de personnes à prendre en charge lors d'une intervention de la TSP est trop nombreux. Un autre indicateur possible de la réussite du TSP est la diminution générale du nombre de plaintes concernant les personnes en situation de marginalité.

### **7.3 ZONE BLEUE**

Une interrogation à propos des prises en charge concernant « Zone Bleue » s'est posée au sein de la COGES. Zone Bleue est une organisation qui gère les toxicodépendances. Cet organisme est basé à Yverdon-les-Bains, il monte à Ste-Croix tous les jeudis matin afin d'aider les personnes dépendantes. Un tarif basé sur le nombre d'habitant (CHF 2.50 par habitant) a été mis en place pour entretenir l'organisme.

## **8 CULTURE**

### **8.1 COMMISSION CULTURELLE**

La COGES s'est interrogée sur les raisons de la démission de l'ensemble des membres de la commission culturelle. Il s'avère que les membres ont principalement démissionner pour des raisons personnelles ainsi que par perte de motivations.

Concernant le budget de la commission culturelle, il n'a pas été réalloué à un élément en particulier, il est retourné dans le ménage commun.

## **8.2 SUBVENTION POUR LA CULTURE**

La liste des subventions pour la culture a été donnée aux membres de la COGES. Celle-ci se posait quelques questions à propos de ces subventions. Tout d'abord, pourquoi les montants ont des différences, parfois significatives, entre eux. Cela vient du fait que des associations reçoivent des subventions depuis longtemps et que la commune les aide par tradition. Un changement de la subvention par année en participation par évènement serait envisageable et souhaité. Cependant, compte tenu de l'ancienneté des subventions, c'est un casse-tête de trouver une répartition adéquate.

La COGES a voulu savoir si un contrôle sur la destination des fonds était effectué par la commune. Celle-ci demande le livre de comptes aux associations subventionnées. Il est important de savoir qu'une subvention versée à un organisme par la commune sert de gage de qualité pour les autres donneurs de subventions. C'est en partie pour cela qu'il y a parfois des différences entre les montants.

De plus amples informations ont été demandées concernant le budget alloué au carnaval de Ste-Croix. Il est composé de deux éléments : le budget pour le secteur touchant la sécurité durant la durée de la manifestation et la rétribution des services communaux (nettoyages des rues notamment).

La reprise des comptes de l'ADIS par la bourse communale, est due par le manque d'un caissier au sein de l'ADIS.

## **9 SERVICES INDUSTRIELS**

### **9.1 CHAUFFAGE**

La COGES s'est penchée sur l'achat de gaz par la commune. L'achat de gaz sur l'année est une spéculation, le prix peut varier d'une année à l'autre ; en ce moment le prix du marché est à la hausse. La consommation de gaz est également bien dépendante de la météo, ce qui amplifie la variabilité du prix final.

Concernant le chauffage à distance, la question du volume du bois ainsi que de sa provenance a été soulevée par la COGES. Ce n'est pas le service industriel qui gère le chauffage à distance, c'est le groupe E. La commune fournit l'intégralité du bois qui sert au chauffage : 1600 m<sup>3</sup>. Cela est très intéressant pour la valorisation du bois communal.

La demande en mazout est en baisse, les citoyens se sont raccordés au gaz. Le gaz est actuellement une énergie appréciée, elle sert d'appoint aux énergies renouvelables.

### **9.2 CAPTAGES**

La COGES a observé une diminution de la consommation d'eau dans la commune en 2019. Cela coïncide avec la campagne de recherches des fuites sur le réseau communal. Cette baisse de consommation s'explique par la diminution d'eau s'échappant du réseau par les différentes fuites.

Concernant la qualité des eaux, il est à noter que le Chlorothalonil est interdit et sa présence dans l'eau est contrôlée. Le problème n'est pas présent dans les eaux de Ste-Croix, mais la molécule est présente dans le réseau de l'ACRG, à hauteur de 0.15% (la norme est à 0.1%). Cela ne signifie pas que l'eau est impropre à la consommation, elle ne répond pas aux normes. Le traitement du Chlorothalonil est aux mains de l'ACRG.

En cas de pluies intenses, il est remarqué que nos réserves d'eau diminuent. Lors de pluies intenses, les réservoirs d'eaux de la commune se remplissent de particules et deviennent trop troubles pour les normes. Dès lors, le réseau utilise l'eau de l'ACRG (réservoir d'Onnens). Filtrer cette eau troublée par filtration reste trop coûteuse, il est bien plus rentable d'utiliser l'eau du réseau de l'ACRG.

### **9.3 ÉCLAIRAGE PUBLIC**

La COGES a posé une question concernant les coûts d'énergie malgré les installations LED. Les lampadaires posés actuellement sont des lampadaires LED qui consomment moins d'électricité. Cependant, les sources lumineuses LED sont bien plus directionnelles que les anciens modèles de

lampadaire ; il faut donc compenser le manque de largeur éclairée par plus de lampadaires. Le fait que la différence reste faible entre les deux années est expliqué par le fait que la consommation pour l'éclairage reste relativement faible.

## **10 BÂTIMENTS**

### **10.1 SUBSIDE AUX PROPRIÉTAIRES POUR L'ENTRETIEN DES FAÇADES ET ISOLATIONS**

Dans la période 2005 – 2017, les propriétaires ont bénéficié de 85'200 frs donc l'initiative existe déjà. Le règlement prévoyait une fin de l'aide au 1.7.2010 (acceptation des dossiers). Il n'est pas possible de faire n'importe quel entretien sur n'importe quel bâtiment car il existe l'ISOS (bâtiments historique – guichet cartographique du patrimoine). L'ISOS se compose de 3 catégories (1 à 3). Le Canton de Vaud peut faire opposition en son nom ou sur la base de l'ISOS. Pour les bâtiments anciens un entretien est possible si celui-ci ne dénature pas la façade. Le but de l'amélioration de l'image du village subsiste encore mais l'enveloppe globale de 5'000'000 a été atteinte donc dans la période 2017-2020- aucune subvention n'a été octroyée. Les rénovations actuelles sont plus vues sous l'angle de l'énergie et moins du point de vue du bâtiment en soi.

L'éventualité de remettre en place cette enveloppe budgétaire peut faire partie d'un futur projet, il est envisageable de trouver un financement pour ce projet.

### **10.2 TROIS MUSÉES – AVANCEMENT DU PROJET**

Le Conseil communal a été sollicité pour 2 crédits concernant un concours architectural. Le premier crédit a permis d'établir un projet pour la rénovation du musée du Cima. Le deuxième crédit pour faire l'appel d'offre :

- CHF 800 000.- de la part de la commune
- Projet de réunification des 3 musées projet à 9 millions

Objectif 1 : racheter la collection Baud (dons de CHF 2'000'000 pour le rachat de la collection).

Pour le moment nous sommes à CHF 3'000'000.- d'investi (1 million par la commune et 2 millions par le financement des dons).

Des discussions sur l'énergie et sur l'aspect du musée sont actuellement en cours (isolation complexe du bâtiment exigée). Il subsiste une contrainte de l'humidité à cause des automates. La loterie romande a promis 3,5millions. La commune est à 10% du coût du projet (CHF 900 000.-). Il manque encore 3millions pour pouvoir finaliser le projet. La commune est confiante dans des aides et espère que l'État participe avec des crédits LAD. Le permis de construire permet d'avancer de façon conséquente.

### **10.3 CRÉDIT D'ÉTUDE - NOUVELLE SALLE DE GYMNASTIQUE**

Les écoles n'arrivent pas à effectuer les 3 heures de gym obligatoires pour tous les élèves. La salle de gym de la poste n'est plus aux normes. À côté du centre sportif ne serait pas idéal pour une salle polyvalente. Certaines zones sont considérées comme des zones vertes, il n'est pas possible de construire une salle. Le site retenu actuellement est recensé comme site pollué, le DGE a demandé des investigations supplémentaires. Il manque encore env. CHF 150'000.--. Il faut environ 7 millions pour l'investissement final. La hauteur maximale de la salle de gym définie par le canton est de 7 mètres. Il n'y aura aucune participation de la part du canton, car ce sont des services de contrôle et non de financement qui ont déclaré le site pollué qui engendre un surcoût. La salle étant sur un site de protection des eaux, rend le chantier plus onéreux également. La proximité de la future salle au collège de la gare (primaire) est très importante, la sécurité et la longueur des trajets sont importants. La pollution provient du remblaiement du site par des matières polluées lors de la construction du Collège de la Gare (pollution à l'hydrocarbure et autres). Les matériaux pollués devront être mis dans des déchetteries spécialisées et des coûts supplémentaires sont à prévoir. Il n'y a pas d'autres terrains disponibles aux abords à l'achat.



## **10.4 BÂTIMENTS ADMINISTRATIFS : 355 : AUTRES BÂTIMENTS**

La liste de ces bâtiments se trouve à la page 26 et 27 du rapport de gestion.

Les stations de pompes font aussi partie de cette liste.

## **10.5 P16 COMPTE 351.3.3141 ENTRETIEN SALLE 131'690.40 DIFFÉRENCE BUDGET 2018 – 2019**

Des investissements ont été faits (remplacement de chaises, sono, beamers, détecteurs de fumée), qui justifient cette différence (CHF 49 260.- dans les comptes 2018). Page 51 du rapport de gestion.

## **10.6 BÂTIMENT EX-REUGE RUE DES RASSES**

L'affaire est d'actualité ! Des squatteurs occupent ce lieu, ils sont soutenus par des gens du village. Le propriétaire (M. Staubli) n'a pas d'objectif réel pour l'instant. L'objet est pollué, le nouveau propriétaire est en procès avec l'ancien. Le propriétaire autorise le « Zarticirque » à stocker du matériel. Rien n'est actuellement à l'ordre du jour pour les façades, il faut attendre le procès pour la dépollution du site.

# **11 ENERGIE/CAD**

## **11.1 AIDES COMMUNALES POUR LES ÉNERGIES RENOUVELABLES**

Il existe différentes subventions. Le règlement avec les conditions cadre a été revu, il est disponible sur le site internet de la commune sous Energie.

Lien [http://www.sainte-croix.ch/images/files/energie/2019/annexe\\_reglement%20energie2020.pdf](http://www.sainte-croix.ch/images/files/energie/2019/annexe_reglement%20energie2020.pdf)

## **11.2 PANNEAUX SOLAIRE CIMA**

À l'heure actuelle il ne serait pas rentable de mettre des panneaux solaires ; le musée consomme peu d'énergie.

## **11.3 SUBSIDES POUR LES ÉNERGIES RENOUVELABLES**

Pour augmenter le plafond : Romande Energie prélève une somme sur la facture et la reverse à la Commune (Taxe CHF 0.4 - CHF 0.7 centimes par kWh utilisé). En 2019, CHF 140'000. -- à CHF 0.7 ont été reversés comme subside à la Municipalité. En 2019, il y a eu environ 300 demandes de subsides, dont les vélos électriques (VOIR PAGE 38 POUR LES SUBVENTIONS). Fonctionnement des demandes (principe du premier arrivé premier servi).

Conditions pour l'octroi d'un subside pour un vélo :

- Demande et devis, aide valable durant 2 ans
- 30 % du prix d'achat, max CHF 500. --
- Chez un concessionnaire agréé du Canton VD

Une séance sur le thème des économies énergétiques pour les habitants est souhaitée par la Coges. Ces rencontres pourraient permettre aux propriétaires d'échanger sur différentes problématiques. L'objectif primaire reste quand même de faire des économies sur le chauffage et, dans ce contexte, l'isolation du bâtiment permet de faire plus d'économie que les panneaux solaires.

## **11.4 MOBILITÉ « TRAVYS »**

Relations de la commune avec Travys, il faut savoir que le coût global des transports est fédéral et cantonal. Le coût des billets vendus représente 25% du coût réel. La ligne est une ligne non rentable. La ligne Ste-Croix -Yverdon reste malgré sa non-rentabilité un très bon mode de transport pour les habitants de Ste-Croix et reste très écologique.

## **11.5 EFFORTS RÉALISÉS POUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE**

Des efforts sont réalisés depuis 2004, c'est depuis cette date que le label Cité de l'Energie existe. Ce Label Cité de l'Energie fonctionne « à points » avec de nombreux facteurs pour les obtenir (par exemple

des remplacements des lampes en LED, l'isolations des bâtiments, etc.). L'ensemble de ces efforts permettent de réduire la consommation de CO2 et garder ce label.

Le chauffage à distance est géré par le groupe E, la commune s'occupe exclusivement de la fourniture du bois (cf point 9.1)

### **11.6 SUBVENTION POUR LE REMPLACEMENT D'UN APPAREIL MENAGER**

Le coût en énergie de la fabrication d'un nouvel appareil et de la liquidation de l'ancien (énergie grise) n'est pas compté. Le but de cette subvention est d'en faire bénéficier aussi les locataires. Des recommandations sont disponibles sur le site TOP-TEN.

## **12 URBANISME/POLICE DES CONSTRUCTIONS**

### **12.1 COMMISSION COMMUNALE « ENERGIE » - TÂCHES DU BUREAU TECHNIQUE – CONTRÔLE DES PROJETS DE FRACTIONNEMENTS**

Fonctionnement :

- Mandater un géomètre pour le fractionnement
- Le notaire contrôle la légalité du fractionnement
- Signature de la Municipalité

Ce processus est le même dans toutes les communes et existe depuis toujours.

### **12.2 HALLE D'EXPOSITION – POSITION DE LA MUNICIPALITÉ**

La Municipalité est favorable à ce projet. Le projet est discuté depuis plusieurs années. La halle d'exposition actuelle est le centre sportif ne sont pas adaptés à certaines manifestations et utilisations. Il serait intéressant d'envisager une autre solution dans un autre bâtiment plus polyvalent et modulable.

### **12.3 DOMA HABITARE, POINT DE LA SITUATION**

Point de la situation:

Le bâtiment n'est toujours pas terminé (il est officiellement en travaux). Actuellement, des démarches administratives sont en cours, car le chantier n'était pas en ordre et ne réponds pas aux normes du permis de construire. Nombreuses sont les complications. Il doit y avoir une nouvelle mise à l'enquête afin de terminer le chantier. Cette mise à l'enquête doit régler les différents soucis (p. ex. : toiture, murs, places de parc, etc.). Actuellement 2 habitations sur 10 qui sont habitées. La Commune ne peut pas ordonner une démolition du bâtiment car il n'y a pas de base légale à ce sujet. Les propriétaires doivent trouver une solution pour se mettre en conformité. Page 37 du rapport Commission communale de salubrité

En règle générale dans les permis de construire, le rapport nous explique que dans le 90 % des cas, les conditions mentionnées ne sont pas toutes respectées. Il s'agit du non-respect des plans assez rare (cas grave), qui mène à un enlèvement ou à une non-délivrance du permis d'habiter ; et de manquements divers (cas le plus souvent rencontrés, p. ex. porte coupe-feu, mains-courantes, garde-corps pas conformes, etc.), qui mènent à un permis provisoire avec un délai pour la mise en conformité. Le permis provisoire est délivré seulement si les normes de sécurité sont garanties.

### **12.4 ZONE LES REPLANS : PERMIS DE CONSTRUIRE INFINI DANS LE TEMPS**

Au niveau permis de construire, le permis doit débiter dans les 2 ans, il est prolongeable d'un an pour des raisons justifiables, pour commencer le chantier. Si au bout de ce délai le chantier n'a pas commencé, le permis est annulé. Pour les chantiers qui s'éternisent, en réalité, il faut que chaque année des avancements corrects soient visibles afin que le permis de construire reste valide.

Pour les Replans, la Municipalité prévoit une séance avec les propriétaires la semaine prochaine (mi-juin).

Si le chantier ne progresse pas, une annulation du permis est envisageable.

La commune est membre de l'ACRG. Cette dernière effectue les rapports concernant la sécurité des chantiers.

## **12.5 PARKING DU PLATON : UTILISATION ACTUELLE ET FONCTIONNEMENT**

Rappel : en 2005 création PPA Platon avec la possibilité de construire 4 bâtiments et un parking. Les dimensions ont été calculées pour l'utilisation des 4 bâtiments du Platon, la caserne des pompiers et les besoins du cimetière, environ 120 places de stationnement. Ce parking permet le parcage hivernal ; de laisser la voiture lors de voyages en train ; sert de parc à l'église catholique lors d'évènement. Ce parc permet de ne pas obstruer la rue pour d'éventuelles sorties de véhicules de la caserne des pompiers. Actuellement il y a 2 panneaux de signalisation : un sur la route cantonale et un à la gare. Le panneau sur la route cantonale est transformable en panneau manifestation si besoin.

## **12.6 PANNEAUX SENS-UNIQUE À LA RUE CENTRALE**

Le sens-unique à la rue centrale vaut aussi pour les cyclistes. Lors de la pose d'une signalisation, celle-ci est mise à l'enquête et envoyée pour légaliser le panneau. Il est utile de revoir ces panneaux pour éviter la confusion des cyclistes, qui sont soumis à la même loi sur la circulation routière que les autres véhicules.

## **12.7 COVOITURAGE**

Pas de plan au niveau communal pour l'instant.

Cependant le parking du Platon permet de stationner les voitures sans frais.

## **12.8 LA LOI SUR L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE LAT ET LAT1**

La LAT a été créée en 1979 et a subi 17 modifications à ce jour. La plus grande révision de la loi a été faite après la votation de 2013.

Introduction de la Loi en 2 étapes :

- LAT1 : révision du plan d'affectation (en cours)
- LAT2 : encore au niveau des Cantons, hors zone à bâtir

## **12.9 CRÉATION DU PLAN PARTIEL D'AFFECTATION PPA « GARE »**

Objectif PPA dans la zone : un concours (mandat d'étude parallèle) a été effectué. Le résultat de l'examen préalable a été négatif, le plan va être traité dans le cadre du PGA selon le processus suivant :

Révision du PGA → surface libre → présentation au Canton → remise sur la table du Canton

Le quota définitif du Canton a été reçu.

## **12.10 OPPOSITION DU SDT POUR DES PROJETS S'OPPOSANT AUX EXIGENCES DE LA LAT**

Il y a eu quelques cas d'oppositions.

Zones réservées cantonales qui ont été supprimées et transformées en zones réservées communales.

3 dossiers :

- Parcelle Jean Reuge rue des Rasses
- Parcelle Gérard Junod rue des Adreys
- Parcelle Banque cantonale de Fribourg, Les Replans

## **12.11 ANALYSE DES LOGEMENTS VACANTS POUR LES DEMANDES DE PERMIS DE CONSTRUIRE POUR LA CRÉATION DE NOUVEAUX LOGEMENTS**

Aucune analyse n'est effectuée dans ce sens, la loi ne l'exige pas. Il n'y a pas beaucoup de marge de manœuvre pour la commune. À ce jour, il y a 625 appartements vacants.

## **13 SDIS**

### **13.1 FINANCES**

La COGES s'est penchée sur le financement des projets du SDIS, et la non-participation de l'ECA financements du SDIS. Il est dit dans la loi sur les communes que les communes doivent participer financièrement pour la responsabilité au feu. Il est également dit que l'ECA ne propose plus son aide dans l'organisation du service des pompiers, comme par exemple pour la gestion des centrales d'alarmes, ou dans de l'équipement particulier, comme les vestes des pompiers. Les établissements des pompiers sont sous la responsabilité des communes.

### **13.2 GESTIONS DES POMPIERS**

La question sur l'exclusion d'un sapeur-pompier a été posée. Les raisons principales d'exclusion sont : la faute grave, l'insubordination ou moins de 5% de participations aux exercices. La solde du pompier exclu n'est pas versée après une mesure d'exclusion, et lorsqu'un pompier ne rend pas ses habits de service.

La COGES a demandé des nouvelles pour le recrutement, dans les écoles en particulier. En effet, le SDIS propose aux élèves à travers différentes manifestations et journées d'informations de rejoindre les Jeunes Sapeurs-Pompiers (JSP). Cette unité est pour l'instant au maximum de sa capacité. Un montant de CHF 3'500.-- est mis en place afin de former les JSP. Un des intérêts majeurs d'avoir une formation à l'interne est qu'à la fin de leurs formations, les JSP rejoignent les rangs du SDIS. Ils sont généralement de très bons éléments grâce à la formation déjà reçue.

Un problème soulevé lors de la discussion est le fait que le nombre de sapeurs diminue plus vite qu'il n'augmente. Cela pourrait être problématique dans un futur plus ou moins proche, le SDIS pourrait se retrouver en sous-effectif.

## **14 POLICE / OFFICE DE LA POPULATION / GENDARMERIE**

### **14.1 BILAN SUR LES PLAINTES**

La COGES a voulu se renseigner sur le nombre de plaintes. Il y a une diminution des plaintes déposées à la police ; la différence entre les deux années n'est pas réellement significative.

### **14.2 GRAFFITIS ET SKATE PARK**

Les différents graffitis retrouvés sur les bâtiments communaux font l'objet systématique de plainte à la police. Les auteurs sont généralement retrouvés et sont associés à plusieurs graffitis d'un coup.

### **14.3 HORAIRES DES RESTAURANTS ET BARS**

La COGES s'est interrogée sur le respect des horaires d'ouverture et de fermeture des différents établissements sur Ste-Croix. Selon le règlement de police, art. 90 et 91, les établissements doivent être fermés entre 00h00 et 06h00, avec une exception pour le vendredi et le samedi où l'établissement a une dérogative à 02h00. Si l'établissements souhaite fermer plus tard un soir en particulier, une demande peut être faite à la police au minimum 10 jours à l'avance.

### **14.4 ASSISTANT DE SÉCURITÉ PUBLIQUE (ASP)**

Plusieurs questions ont été posées en lien avec le poste de l'ASP. Tout d'abord, la question d'avoir un second poste d'ASP. Le second poste pourrait se montrer utile, toutefois cela demanderait des coûts supplémentaires au budget.

L'ASP passe dans les zones qui sont les plus propices au vandalisme deux fois par journée. Une agence de sécurité est également parfois engagée afin de réduire le risque de vandalisme dans certaines zones. Un budget de CHF 10'000.--/an maximum est prévu pour cette agence de sécurité.

Une question a été posée à propos de la grande augmentation des ordonnances pénales dans la commune entre 2018 et 2019. En effet, elle peut s'expliquer par l'absence d'ASP durant quelques mois

en 2018, ainsi que de l'installation de caméra à la déchetterie de la Gare. Le nombre total d'infractions n'a sûrement pas augmenté, mais le nombre d'infractions visualisées ont augmenté.

## **14.5 DEMOGRAPHIE**

La démographie de Ste-Croix a soulevé quelques réflexions à l'Office de la population. Les départs et arrivées représentent 10 % de la variation de la population. Il n'y a pas lieu de s'inquiéter ; cette norme est similaire à d'autres communes.

La COGES a remarqué une différence concernant la proportion de population plus âgée entre Ste-Croix et le canton. En effet, Ste-Croix possède une population plus âgée que la moyenne cantonale, cela s'explique par deux raisons. Tout d'abord, Ste-Croix est attrayante pour passer une retraite active. Le village est proche de la nature, il possède des infrastructures comme les supermarchés, une gare, un réseau de soins. Secondement, Ste-Croix est un village intéressant financièrement. Les loyers sont bas et la localité est fiscalement intéressante. Cela attire des retraités ayant un pouvoir d'achat plus limité.

## **15 TOURISME**

### **15.1 JOJ - SNOWSCOOT**

La promotion des JOJ et de l'arrivée de la flamme olympique, la COGES relève que les conseillers n'ont pas été invité à l'événement. Il n'y a pas eu d'invitation directe, la population a reçu une invitation via le JSCE. Quel a été l'impact du Snowscoot sur le tourisme de la région ? Cela a donné une opportunité d'avoir une activité Snowscoot sur Ste-Croix et de la faire découvrir à la population et visiteurs. L'organisation de l'évènement a en effet créé des retombées médiatiques bénéfiques pour le tourisme. Une proposition a été faite à Swiss Tourism afin de faire de Ste-Croix « Ma première descente en Snowscoot ». Cette proposition a été acceptée et cela permettra de se positionner en tant que destination et station pratiquant le Snowscoot.

### **15.2 OFFICE DU TOURISME**

La question de la pertinence d'une oriflamme pour représenter l'office du tourisme, s'est posée. Cela est effectivement un peu éloigné des normes nationales et internationales, représentant un panneau bleu avec un « i ». Changer les panneaux de l'office du tourisme en « i » est envisageable, indiquerait de façon claire l'emplacement de l'office de tourisme aux visiteurs et touristes. Une question à propos d'une éventuelle rénovation des installations de la « piste-vita » a été posée. Celle-ci se délabre, cela impacte négativement ce parcours et la vision sur notre tourisme local. La commune a pris note et souhaite remettre en ordre ce mobilier urbain.

Le cyclisme étant très prisé dans la région, la rénovation des routes empruntées est une opportunité de favoriser cette activité. La commune a pris note.

### **15.3 MASTERPLAN**

Le Masterplan est un plan d'action afin de favoriser le tourisme dans la région. La COGES a voulu en savoir plus. L'étude a été faite et la mise en place d'un chef de projet est prévu pour bientôt. Le chef de projet sera actif sur le projet durant 3 ans.

Deux axes importants à travailler :

- le tourisme doux sur le balcon du Jura
- le tourisme d'art en profitant de la réorganisation des musées de Ste-Croix

## **16 SPORT**

### **16.1 SUBVENTIONS**

Concernant les subventions pour le sport dans la région ; la répartition n'est pas encore totalement équitable. La commune possède un plan prévoyant un maximum d'environ de CHF 60. -- par jeune faisant du sport, afin d'aider les groupes sportifs. La subvention de la commune peut varier en fonction de différents points : Le fait de faire un camp sportif ou si les moniteurs sont formés avec le programme

« Jeunesse et Sport ». La condition pour recevoir des subventions est également que les moniteurs soient des bénévoles et que les enfants faisant du sport payent une cotisation d'au moins CHF 100. -- par année.

## **16.2 SALLE DE GYM HORS HORAIRE SCOLAIRE**

La location des salles et des horaires à se partager se font entre les associations elles-mêmes, cela fonctionne plutôt bien. Le coût de location des salles est revu à la baisse, mais suffisent pour payer au moins les coûts de chauffages et de lumières. Le tarif est différent selon la salle de sport louée, il y a plus d'équipements au centre sportif qu'à la salle de la poste. Dernière chose, les sociétés externes à Ste-Croix ont un tarif un peu plus élevé. Cela permet de favoriser la location à des sociétés locales.

## **16.3 PISCINE DES REPLANS**

À la suite du changement de gérant, plusieurs choses ont changé. Il n'y a plus de statut d'employé communal pour la piscine, cela a été remplacé par un montant au budget. Un préavis a été fait pour remplacer les filtres de la piscine, car ceux-ci sont en mauvais état. La commune est confiante en la bonne gestion de la piscine par le nouveau tenancier.

# **17 TRAVAUX**

## **17.1 GESTION DES DÉCHETS**

Différentes questions concernant la gestion des déchets ont été posées. Tout d'abord, le nouvel horaire de la déchetterie prévoit l'ouverture le jeudi soir sans l'ouverture du jeudi matin. Cela est bénéfique pour la population ; pour les entreprises, cet horaire est plus contraignant. La commune analysera si ce changement d'horaire en vaut la peine.

Concernant la caméra de la déchetterie de la gare, celle-ci a permis d'identifier et de donner des avertissements aux personnes ne respectant pas le cadre fixé, notamment les sacs poubelles noirs. Cela permet d'avoir un impact positif sur le nombre total de non-respect des consignes et fait gagner du temps à l'équipe de nettoyage.

Un problème de dépôts sauvages a été détecté par la commune. Le rajout de plusieurs containers n'est pas une solution, cela augmenterait et rallongerait le trajet des camions poubelles, ce serait contre-productif. La solution à cette problématique des dépôts sauvages reste compliquée à gérer.

## **17.2 ENTRETIEN DES ROUTES**

La COGES a demandé où en était l'avancement des travaux d'entretien des routes, notamment sur la réfection de la rue du Jura. La commune a respecté le budget fixé par les préavis décidés par le conseil communal, il n'y aura en principe pas de dépassement budgétaire, les travaux touchants à leur fin. L'expérience générale a été bonne et les riverains se sont montrés compréhensibles. Les travaux fournis par les ouvriers sont de qualité grâce aux bonnes qualifications de ces derniers. En conclusion, le travail de la rénovation de la rue du Jura est un succès. Une inauguration à la fin des travaux est prévue avec les riverains.

Un autre chantier était la mise en place d'un nouveau revêtement à la route de la Limasse. 680 tonnes d'enrobé ont été utilisés. Afin de maintenir le réseau routier de Ste-Croix, la commune a décidé de créer un inventaire de l'entier du réseau routier. Cela est utile pour faire des statistiques sur les différents coûts à venir. Pour maintenir la situation actuelle des routes, il faut investir CHF 600'000. -- par année ; pour améliorer leur entretien, il faudrait plutôt investir CHF 900'000. -- par année. Le montant de l'année 2019 est de CHF 845'000. -- pour l'entretien des routes. En tenant compte que les années précédentes, la commune investissait CHF 200'000. --, ce montant n'est pas suffisant pour garder et maintenir les routes en bon état. Il faudrait budgétiser un montant plus élevé pour améliorer l'entretien de nos routes sur Ste-Croix.

L'idée de rajouter des tronçons avec un revêtement anti-bruit a été proposée par le canton. La commune n'y est pas favorable, du fait de son surcoût et la limitation de son revêtement anti-bruit dans le temps (1-2 années). Des mesures ont été réalisées, les valeurs sont correctes avec les routes actuelles. Pour l'instant, il n'est pas prévu de rajouter des tronçons anti-bruit.

### **17.3 PERSONNEL DE LA COMMUNE**

La COGES a voulu savoir si la commune se trouvait en sous-effectif ou non dans ce domaine. Le nombre actuel d'employés est de 14, il est adéquat, il correspondant aux tâches à effectuer en été et en hiver. A relever que 7 sur les 14 sont des employés occupés par le traitement des déchets. Lors de travaux spécialisés, la commune collabore avec des entreprises privées. Cependant, les employés de la commune n'aident généralement pas les entreprises privées lorsqu'il s'agit de tâches spécialisées.

Le temps total de déneigement par les services communaux est en diminution. La commune ne déneige plus les particuliers.

## **18 FORÊTS/DOMAINES**

### **18.1 FRÉQUENTATION DE LA COMBETTE VERTE**

La fréquentation de la Combette verte est importante dès le matin, surtout le weekend. Les incivilités dans cette zone sont minimales. Il est constaté que la mise à disposition du bois est une bonne chose et appréciée des occupants. L'utilisation de la place de pique-nique semble adaptée.

### **18.2 ANTICIPATION SUR NOS FORÊTS**

Nous vivons dans un endroit encore préservé (sécheresse de faible ampleur, encore assez arrosé), néanmoins nos forêts se modifieront dans le futur : les résineux actuels seront remplacés par d'autres espèces de résineux ; il y aura plus d'arbres feuillus. Il est difficile à dire dans quelle mesure et à quelle vitesse ces changements auront lieu. Des tests sur d'autres essences d'arbres sont effectués, il reste compliqué de déterminer quelles seront les essences adaptées pour le futur de notre région. Un arbre consomme 70 000 litres d'eau par jour (exemple pour un hêtre adulte) soit 70 m<sup>3</sup> par jour.

### **18.3 FAUNE, DÉGÂTS DUS À LA PRÉSENCE DE CERFS À L'AUBERSON**

Les cerfs mangent les écorces des arbres. Il y a quelques dégâts, mais ils restent mineurs. Des plans de tirs sont mis en place. Le contrôle de la population des cerfs est donc maintenu.

### **18.4 POINTS D'EAU ARTIFICIEL AU NIVEAU DES ALPAGES**

Lors de périodes de sécheresse, le bétail consomme plus d'eau, il y a un manque d'eau au niveau des alpages. Les installations existantes ne sont pas suffisantes. Il faudrait mettre en place de nouvelles installations afin d'éviter de prélever de l'eau potable sur le réseau de l'ACRG. Un étang ou une récupération d'eau de pluie peuvent être envisagés. Les installations sur le Mont de Baulmes ont permis aux fermiers de ne pas devoir ramener de l'eau depuis le village.

### **18.5 VOLUMES DE GRUMES IMPORTANTS ET DE QUALITÉ MOINDRE SUR LE MARCHÉ**

Dû à ce phénomène, le prix a chuté de CHF 4.- pour le bois de bonne qualité et de CHF 10.- pour le bois de moins bonne qualité. La demande a été moindre.

### **18.6 QUANTITÉ DE BOIS IMPORTANTE AU BORD DE LA LIGNE DE CHEMIN DE FER**

Il y a eu plusieurs chantiers distincts en 2019. Au niveau de l'Arnon pour évacuer et libérer son cours d'eau, tout le bois a été enlevé. Sur le chantier Travys une partie du bois a été enlevée par hélicoptère (zones escarpées) et le reste du bois a été laissé pour éviter les chutes de pierres (coupes de sécurisation).

### **18.7 MÉTIER D'EMPLOYÉ FORESTIER**

Il y a toujours un avenir pour le métier d'employé forestier, le travail se métamorphose : moins de récolte de bois, plus de création de sentiers, d'entretien de cours d'eau, de fauche de mauvaises herbes, etc.

### **18.8 PLANTES NUISIBLES**

Les propriétaires ont l'obligation de détruire le chardon sur leur parcelle. Pour les agriculteurs le contrôle est effectué par le service de l'agriculture et la destruction de cette plante a une incidence sur les paiements directs.

## 18.9 TRAVAUX AU COCHET

Les travaux sont en attente de la décision de subventionnement des améliorations foncières cantonales. L'autorisation a été reçue.

Remarque : Félicitations aux personnes concernées pour l'installation des deux bancs à la Sécha ainsi que pour l'initiative de convier la population à une séance d'information sur le pâturage du Cochet.

Journée de la forêt, bonne initiative d'information à la population ; elle permet d'augmenter la compréhension des habitants.

## 18.10 COUPE DE BOIS DU COCHET

La coupe du bois du Cochet a commencé l'année passée et va encore durer 5-6 ans (en alterné).

## 19 VISITE DU TECHNOPOLE

Vue la situation particulière de la COGES 2019 (COVID-19), nous n'avons effectué qu'une seule visite. En effet, le Technopôle est bien un centre qui regroupe des technologies très avancées. Il a été intéressant pour les membres de la Coges d'y découvrir leurs activités et l'ensemble de partages et de connections inter-entreprises et inter-écoles. C'est une belle image et avantage d'avoir ce site à Ste-Croix.

## 20 REMERCIEMENTS

La COGES tient à remercier toutes les personnes qu'elle a rencontrées pour leur disponibilité, les réponses pertinentes et sincères à ses questions.

Merci à tous les participants pour leur flexibilité et leur disponibilité pendant cette période de crise due au COVID-19.

Remerciements aussi à tous les collaboratrices et collaborateurs de la Commune, à ses cadres et aux membres de la Municipalité pour leur engagement sans relâche tout au long de l'année 2019.

Remerciements enfin à Kylian Manzini qui a pris les notes des séances avec saisie fidèle de l'essentiel des auditions!

## 21 OBSERVATION ET VŒUX

La Coges, après discussion, a établi et transmis à la Municipalité les observations et les vœux suivants :

### 21.1 OBSERVATIONS

L'observation émise lors de la COGES 2018 est réactivée, soit :

La Municipalité est priée de renseigner le Conseil communal sur les démarches à venir qu'elle entend entreprendre pour faire appliquer les lois dans le cadre du dossier « Doma Habitare ».

### 21.2 VŒUX

La COGES souhaite que la Municipalité dans un avenir proche réalise les vœux suivants :

1. Augmentation de l'aide aux énergies renouvelable
2. Remise en place d'une aide pour refaire les façades et rénovations
3. Révision et entretien des différentes places d'arrêt (bancs, places de pique-nique, etc.)
4. Régler le problème d'insalubrité des pigeons à la rue de l'Industrie et des bâtiments notamment propriété de la Commune
5. Encourager la diffusion du réseau de chauffage à distance et en informer la population
6. Prendre et garder à jour les vœux des années précédentes (garder un suivi)



7. Avoir un suivi de toutes les mentions et postulats et en permettre l'accessibilité aux membres du conseil communal.

## **22 CONCLUSION**

Durant ces trois jours de gestion, nous avons pu constater que la Commune de Sainte-Croix est gérée sans dysfonctionnement, au mieux des ressources disponibles.

C'est à l'unanimité que la Commission de gestion vous recommande,

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

d'accepter les conclusions suivantes:

Le Conseil communal de Sainte-Croix,

- a vu les rapports des comptes et de gestion présentés par la Municipalité
- a entendu le rapport de sa commission de gestion

approuve les comptes arrêtés au 31 décembre 2019 et donne décharge à la Municipalité de sa gestion pour l'année 2019.

Pour la commission de gestion, la rapporteure,

Francesca Biermann